

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2019DL091

**Date de convocation** : 13 septembre 2019

**Affichage du compte-rendu** : 26 septembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : EMPLOI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE CORALLIS**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Danièle POTIRON)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Chantal RUBIO

Rapporteur : Florent RIVOIRE

Depuis 2012, la ville conclut une convention avec la SARL CORALLIS, Cabinet de Conseil en Ressources Humaines et gestionnaire de plusieurs Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

Les GEIQ ont pour mission d'accompagner les salariés, de mobiliser les organismes de formation mais également d'optimiser la gestion des ressources humaines des entreprises adhérentes, pour mettre en œuvre des parcours d'insertion et de qualification débouchant vers l'emploi.

La convention entre la Ville de Corbas et le Cabinet CORALLIS a pour objectif d'apporter un service de proximité aux demandeurs d'emploi de la commune. Ce partenariat se concrétise par :

- un accueil individualisé des Corbasiens orientés par l'Espace Emploi,

- l'organisation de visites et d'informations collectives sur les métiers de la logistique et de l'agroalimentaire.

Dans les deux cas, les Corbasiens sont reçus par un consultant RH qui leur présente les métiers et les exigences des employeurs. Si le demandeur d'emploi se montre intéressé et que ses capacités à occuper de tels postes sont validées, Corallis le met en contact avec des entreprises, via des stages, des missions d'intérim ou des contrats de professionnalisation.

Depuis 2012, il a été convenu de poursuivre le partenariat dans le cadre d'une convention à titre gracieux, car l'accueil individualisé de candidats fait partie des missions d'un GEIQ.

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à renouveler la convention de partenariat ci-jointe, pour la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi Corbasiens et à la signer ;
- **DÉCIDE** que cette convention ne pourra être renouvelée que de façon expresse.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2020

**Entre**

**La Commune de Corbas** représentée par son Maire en exercice **Monsieur Jean-Claude TALBOT** dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération n° XXXX

*D'une part,*

**Et,**

**Le Groupe Corallis**, représenté par Paul CAMPY, domicilié au 6, rue du Dauphiné 69960 CORBAS représenté par Christophe CHIGNIER, en qualité de responsable d'Agence d'emploi CORALLIS.

*D'autre part,*

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le groupe Corallis est une société spécialisée dans les Ressources Humaines, experte en création et animation de groupement d'employeurs. Le groupe est présent en Rhône-Alpes, PACA, Midi-Pyrénées, Bourgogne. 350 entreprises sont adhérentes.

Le groupe Corallis anime 10 Groupements d'Employeurs et sur 7 secteurs d'activités : Métallurgie, BTP, Agro-alimentaire, Transport-Logistique, Textile, plasturgie, Tertiaire.

Le groupe Corallis, compte 60 salariés permanents et 600 salariés gérés via les Groupements d'employeurs.

Le Groupe CORALLIS, à travers ses 3 entités, CORALLIS RH, CORALLIS Formation Professionnelle et CORALLIS Travail Temporaire, intervient sur les différents champs de l'emploi et de la Formation.

Dans le département du Rhône, Corallis est présent à Corbas depuis 20 ans et a une expérience reconnue dans le domaine des Ressources Humaines et dans la connaissance du bassin d'emploi de la ville de Corbas.

En effet, le groupement d'entreprises opère un maillage étroit des différents opérateurs du territoire. Il est en étroit partenariat avec les structures représentatives des entreprises du territoire notamment :

- L'antenne de la CCI,
- L'association ZI Corbas-Montmartin
- L'association ZI Vénissieux-Corbas-St Priest.

Corallis est signataire de la charte des 1000 entreprises et s'est engagé à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'Emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes. Corallis s'est également engagé à mobiliser l'ensemble de son offre de service : prestation, mesures, conseil en recrutement, afin de permettre aux entreprises de sourcer, sélectionner, intégrer, fiabiliser et développer les compétences recherchées dans le cadre de leur développement.

## **Article 2 : Objectifs et enjeux**

La ville de Corbas, riche de son environnement économique et de ses zones industrielles, souhaite mettre en adéquation les offres potentielles d'emploi et les demandeurs d'emplois de la Commune.

L'objectif principal est de relayer les offres d'emploi et d'apporter un service efficace et de proximité en réponse aux demandeurs d'emploi de la commune.

De septembre 2019 à décembre 2020, les objectifs suivants sont fixés :

- L'accueil individuel d'environ 15 Corbasiens en recherche d'emploi,
- La mise en relation avec le réseau Corallis, la présentation des métiers et postes dans la logistique et l'agroalimentaire, les conseils sur le CV, la présentation du candidat sur le projet,
- L'organisation de 2 réunions d'information collective par an
- L'organisation de demi-journées de découverte du monde de l'entreprise
- 10 propositions de placements sur des missions de travail (PMSMP, intérim, CDD, contrat de professionnalisation...) dont 5 mises à l'emploi effectives.

## **Article 3 : Méthodologie d'intervention**

### **3.1 Mobilisation des partenaires**

La mobilisation des partenaires de l'emploi est un levier à la mobilisation des demandeurs d'emploi.

Le partenariat peut bénéficier à l'ensemble des demandeurs d'emploi reçus à l'accueil de l'Espace Emploi, mais aussi aux jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale, aux bénéficiaires du RSA suivis par Estime, aux bénéficiaires de l'Itinéraire Emploi Renforcé (IER) suivis par l'IFRA ainsi qu'aux demandeurs d'emplois qui participent aux ateliers d'aide à la recherche d'emploi.

### 3.2 Modalités de mise en œuvre du partenariat

Dans ce cadre, l'intervention de CORALLIS s'organise comme suit :

- **Accueil individualisé par Corallis des demandeurs d'emploi envoyés par la Ville de Corbas** : Corallis reçoit dans ses locaux les demandeurs d'emplois dans l'objectif de leur ouvrir des pistes de recherche d'emploi selon leur profil et leurs souhaits en les mettant en contact avec le GEIQ AGROLOGIS, le GEIQ GEMLOG, l'agence de travail temporaire « CORALLIS travail temporaire » et les entreprises de la zone industrielle.
- **Conseil et placement des demandeurs d'emplois** : Corallis interviendra pour conseiller les demandeurs d'emploi (sur les métiers, les parcours, mais également sur la présentation des candidats, leur CV ou leur projet) et s'appuiera sur ses relations extérieures (entreprises, partenaires institutionnels ou financiers) pour mettre en réseau les personnes accompagnées avec les intervenants pertinents et les acteurs locaux du monde économique.
- **Des rencontres régulières entre Corallis et l'Espace Emploi** : tous les trimestres, un temps d'échange sera prévu entre la chargée de recrutement de Corallis et l'Espace Emploi (Ville de Corbas, Mission Locale, Estime, IFRA). Lors de ces échanges, un point sera fait sur :
  - le suivi des candidats orientés par l'Espace Emploi,
  - La communication des offres d'emploi, opportunités et projets ayant trait à l'emploi.

Des échanges informels par mail et par téléphone viendront compléter ces rencontres afin de garder un lien continu. Ils permettront d'avoir des retours rapides sur les premiers rendez-vous afin de faciliter le suivi des candidats par les conseillers de l'espace Emploi.

En parallèle, des **actions collectives** (notamment des « parcours découverte » ou les réunions de présentation des métiers, des filières et des parcours au sein des GEIQ) ainsi que des actions de formations (simulation d'entretiens, rédaction de CV, lettre de motivation, accompagnement à la recherche d'emploi, attentes des employeurs...) viendront compléter les entretiens individuels et pourront être organisés dans les locaux de l'Espace Emploi et de Corallis.

Le Groupe CORALLIS met à disposition de la ville de Corbas et plus particulièrement de l'Espace Emploi un chef de projet, Frédéric GAVAUDAN, chargé de l'animation, du suivi et de la coordination du dispositif. Il sera assisté d'un chargé de recrutement.

Le Groupe CORALLIS s'engage à recevoir les personnes orientées par l'Espace Emploi ; au sein de ses propres locaux, dans un délai maximum de 15 jours suivant la transmission d'une fiche d'orientation (à l'exception des mois de juillet août où le délai pourra être plus important).

Un **bilan** de l'accompagnement réalisé, écrit et chiffré, sera publié et comprendra notamment un récapitulatif des actions menées pour chaque candidat. Participeront à ce bilan :

- Un consultant RH ou Chargé de recrutement de Corallis
- Le chef de projet Corallis qui assure le partenariat avec la Ville de Corbas.
- L'adjoint délégué à l'Emploi et à l'insertion professionnelle,
- La directrice de l'Action Sociale,
- La responsable de l'Espace Emploi.

Le présent accord est conclu de septembre 2019 à décembre 2020 à compter de sa date de signature. Il devra être renouvelé à terme, par la signature d'une nouvelle convention. Il pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties et au plus tard trois mois avant la fin de l'échéance.

Fait à

Le

*En 3 exemplaires originaux*

**Pour la Commune de Corbas**

**Pour le Groupe Corallis**

**Jean-Claude TALBOT**  
**Maire de CORBAS**

**Paul CAMPY**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190919-VILLE\_2019DL091-DE

Envoyé en préfecture le 20/09/2019

Reçu en préfecture le 20/09/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190919-VILLE\_2019DL091-DE